



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne Rhône-Alpes
Unité interdépartementale Drôme Ardèche**

Affaire suivie par Christine RAHUEL

04 75 82 76 27

christine.rahuel@developpement-durable.gouv.fr

Valence, le 04/12/2024

Objet : Réexamen et mise en conformité au titre de la directive IED

Ref : 20240916-LET-DAEN0874

Monsieur,

Vous avez transmis votre dossier de réexamen IED pour le BREF FDM par courrier du 04/12/2020, complété par courriel du 03/04/2023.

Après examen de l'inspection des installations classées, je vous informe que le dossier transmis peut être jugé complet et recevable.

Considérant que l'arrêté du 27 février 2020 relatif aux meilleures techniques disponibles applicables à certaines installations classées du secteur de l'agroalimentaire relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3642 fixe les prescriptions applicables au titre de la décision d'exécution 2019/2031 de la commission européenne ;

Considérant que votre autorisation a été modifiée par l'arrêté préfectoral du 14/02/2023 pour prendre en compte des modifications relatives aux valeurs limites d'émission et flux des rejets aqueux ;

Il n'apparaît pas nécessaire d'actualiser de nouveau les prescriptions applicables à vos installations par arrêté préfectoral.

Les MTD identifiées dans votre dossier de réexamen sont susceptibles de faire l'objet de contrôle conformément aux articles L. 514-4 et suivants du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe à la cheffe de l'unité interdépartementale

Monsieur le Directeur
Société DELIFRANCE
9 rue Nicolas Appert
ZI La Chasse
26100 ROMANS-SUR-ISERE

Pauline SÉGERAL

Plateau de Lautagne - 3 avenue des Langories

26 000 VALENCE

Standard : 04 75 82 46 46

ud-da.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr